



PROJET DE COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHEVRONNE EN DATE DU 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc PETIT, le maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 7

Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 10 dont 3 pouvoirs

Date de la convocation :
02/12/2022

Date d'affichage :
02/12/2022

Présents : Roger CHANTEREAU, Chantal ROSSIGNOL, Jean-Luc PETIT, Yannick LALIGANT, Laure PLAÏT, Émeline GUILLEMIER, Guillaume PAILLARD

Excusés : Rémi VALLET donne pouvoir à Guillaume PAILLARD
Bertrand CHAMBREY donne pouvoir à Chantal ROSSIGNOL
Nadège TIXIER donne pouvoir à Emeline GUILLEMIER

A été nommé secrétaire de séance : Emeline GUILLEMIER

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de séance du 10 novembre 2022 à l'approbation du Conseil Municipal. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2022 037 Restes à réaliser

Le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2022 interviendra le 31 décembre 2022, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées, et titrer les recettes certaines non reçues, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2023 lors du vote du budget.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles		Prévisions	Réalisés	Solde	Restes à réaliser
202	Frais document urbanisme	10 800,00	0	10 800,00	10 800,00
2031	Frais d'étude	8 892,00	6 175,20	2 716,80	2 716,00
2151	Réseaux de voirie	144 421,00	0	144 421,00	112 244,00
Total		164 113,00	6 175,00	157 938,00	125 760,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles		Prévisions	Réalisés	Solde	Restes à réaliser
1322	Région	21 651,00	0	21 651,00	21 651,00
1323	Départements	33 000,00	0	33 000,00	33 000,00
1341	DETR	32 052,00	0	32 052,00	32 052,00
Total		86 703,00	0	86 703,00	86 703,00

Le Conseil Municipal, **après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Adopte** l'état des restes à réaliser ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur cet état,
- **Dit** que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2023.

2022 038 Taxe d'aménagement

M. Le Maire expose que la Loi des Finances pour 2022 a rendu obligatoire le reversement partiel ou total de la Taxe d'aménagement perçue par les communes à l'EPCI dont elles sont membres. Il précise que ce point est en discussion auprès de l'exécutif de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud.

Il indique que ce reversement est obligatoire dans l'hypothèse où l'EPCI assume une charge d'équipement public (multi-équipement, groupe scolaire, piscine, musée...).

La commune d'Échevronne n'est pas dans ce cas précis.

L'article L 331-2 du Code de l'Urbanisme précise que toutes communes n'ayant pas de plan local d'urbanisme ou de plan d'occupation des sols doivent prendre une délibération,

Si un reversement doit être consenti, une délibération devra être prise avant le 31 décembre 2022 pour une application pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- se prononce défavorablement au reversement partiel ou total de la Taxe d'Aménagement communale à l'EPCI du fait que l'EPCI n'assume aucune charge d'équipement public sur la Commune à ce jour.

2022 039 Création « rue de l'école »

Monsieur le Maire rappelle que le secrétariat de mairie met à jour la base d'adresse locale, rue par rue et numéro par numéro.

La rue de l'école est inexistante sur la base d'adresse locale, sur google, et donc chez les pompiers, gendarmerie...

Il convient de régulariser la situation administrative afin qu'elle puisse être recensée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la création de la rue de l'école.

2022 040

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au groupement de commande pour l'isolation des combles perdus, des visites ont lieu durant l'année et la mairie a reçu les devis :

Monsieur le Maire informe que le Siceco a décidé d'aider davantage les travaux de rénovation énergétique et de **passer le taux de subvention de 35% à 50%** dans le cadre de l'opération d'isolation des combles perdus des bâtiments communaux et communautaires.

Monsieur le Maire présente les devis :

Pour la Mairie :

<u>Base (isolant biosourcé) :</u>	288,76 € HT	<u>Variante (isolant conventionnel) :</u>	245,85 € HT
	346,51 € TTC		295,02 € TTC

1 Montant à payer par la Collectivité à l'Entreprise*

PLAN DE FINANCEMENT

<u>Base (isolant biosourcé) :</u>		<u>Variante (isolant conventionnel) :</u>	
Subvention SICECO 50% :	- 144,38 €	Subvention SICECO 50% :	- 122,93 €
Reste à charge Collectivité après subvention :	202,13 € TTC	Reste à charge Collectivité après subvention :	172,10 € TTC
Estimation CEE reversés (80%) ^{2*}	- 75 €	Estimation CEE reversés (80%) ^{2*}	- 75 €
Reste à charge Collectivité après reversement CEE et subvention :	127,25 €	Reste à charge Collectivité après reversement CEE et subvention :	97,22 €

Pour le logement de la cure :

<u>Base (isolant biosourcé) :</u>	2 831,89 € HT	<u>Variante (isolant conventionnel) :</u>	2 424,23 € HT
	3 010,11 € TTC		2 580,02 € TTC

1 Montant à payer par la Collectivité à l'Entreprise*

PLAN DE FINANCEMENT

<u>Base (isolant biosourcé) :</u>		<u>Variante (isolant conventionnel) :</u>	
Subvention SICECO 50% :	- 1 415,95 €	Subvention SICECO 50% :	- 1 212,12 €
Reste à charge Collectivité après subvention :	1 594,17 € TTC	Reste à charge Collectivité après subvention :	1 367,91 € TTC
Estimation CEE reversés (80%) ^{2*}	- 775 €	Estimation CEE reversés (80%) ^{2*}	- 775 €
Reste à charge Collectivité après reversement CEE et subvention :	818,97 €	Reste à charge Collectivité après reversement CEE et subvention :	592,71 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisi les devis avec isolant biosourcé :

- Pour la mairie, devis de 288,76€ HT soit 346,51€ TTC soit 127,25€ TTC après déduction des subventions du Siceco et des Certificats d'Économie d'Énergie
- Pour le logement de la cure, devis de 2 831,89€ HT soit 3 010,11€ TTC soit 818,97€ TTC après déduction des subventions du Siceco et des Certificats d'Économie d'Énergie
- Charge le Maire de signer les devis.

Informations et questions diverses :

SIVOS : Une réflexion est en cours pour l'ouverture d'une classe pour les très petites sections de maternelle. Il a été annoncé une hausse de 10% minimum sur la participation de la commune pour 2023.

Fibre rue de la gare : Monsieur le maire est en relation avec Orange et leur sous-traitant afin de trouver une solution.

Entretien du village : la commission va étudier les contrats pour 2023.

Travaux du petit toit de la salle des fêtes : Pour raison de santé de l'entrepreneur les travaux sont reportés courant de l'été 2023.

Le thermostat du chauffage qui est actuellement dans la salle de classe va être déplacé dans la mairie pour des raisons d'économie d'énergie.

Une partie du mur de la cure côté rue Varlot s'est effondré dans le jardin. Une visite sera faite pour estimer les travaux.

Noël des enfants : il aura lieu le 17 décembre à 16h00, sous le préau. Vin chaud et chocolat chaud seront servis.

Vœux du maire : Ils auront lieu le 7 janvier 2023

PLU : Monsieur Teddy Loyer est venu présenter l'avancée du PLU. La prochaine réunion se tiendra le 16 janvier.

Prochain Conseil Municipal : À définir

La séance est levée à minuit